

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 2 JUILLET, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUÉE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

*Adjoint*s M. Gérald FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; M. Jacques RAVION ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Isabelle MATHE ; Mme Félicidade DE OLIVEIRA ; M. Freidrich CHAUVET ; Mme Marion CARDOSO ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; Mme Gaëlle KERGUTUIL ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE

Représentés :

Mme Martine LETOUBLON	donne pouvoir à Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI.
M. Alain LAPORTE	donne pouvoir à Mme Catherine DAVID.
Mme Chantal CARDELEC	donne pouvoir à M. Gérald FAVIER.
Mme Colette PIGEAT	donne pouvoir à Mme Anne CAPIAUX.
Mme Anne GOVINDE	donne pouvoir à Mme Valérie PRADIER.
M. Michel BESSEAU	donne pouvoir à M. Philippe DEVARIEUX.

Absents :

M. Nicolas GUILLET jusqu'à 20h10
M. Christian NICOL jusqu'à 20h25

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. Jean-Pierre LEFEVRE

A 19h40, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - Rec-20150005 Liste des décisions du Maire

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Urbanisme

2 - 20150089 AVIS sur le projet de Contrat de Développement Territorial (CDT) Paris Saclay - Versailles Grand Parc - Saint quentin en Yvelines - Vélizy Villacoublay

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Contre (N. Boher)

ARTICLE UNIQUE : **EMET** un avis **FAVORABLE** sur le projet de Contrat de Développement Territorial PARIS-SACLAY, VERSAILLES GRAND PARC / SAINT QUENTIN EN YVELINES / VELIZY-VILLACOUBLAY en date du 4 mai 2015 et **AUTORISE** le Maire à procéder à la signature dudit Contrat ainsi que toute pièce y afférente.

Urbanisme

3 - 20150090 Vente de la maison sise 2 rue Jaune - Résidence du Pré Yvelines

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	31	Pour
Par	4	Abstention (G. Kergutuil, P. Devarieux, M. Besseau, M. Bolzinger)

Article 1 : **DECIDE** de céder à Mme Jessica MINARD et M. Jérémy CHEROYAN la maison située au 2 rue Jaune à ELANCOURT au prix de 210 000€ (deux cent dix mille euros) hors frais liés à l'acte notarié.

Article 2 : **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes relatifs à cette cession

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

Services Techniques

4 - 20150091 Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **APPROUVE** l'engagement de la Ville d'Elancourt dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP),

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou tout document relatif à la mise en œuvre de cet Ad'AP.

Culture

5 - 20150092 Mise à disposition de locaux ou de salles avec créneaux horaires précis aux associations culturelles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article unique : **AUTORISE** le Maire à signer les conventions, dont les textes sont annexés à la présente délibération, avec chacune des associations culturelles figurant sur les listes ci-jointes.

Culture

6 - 20150093 Tarifs des stages des écoles municipales de Danse et d'Arts Plastiques

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	31	Pour	
Par	5	Abstention	(G. Kergutuil, P. Devarieux, M. Besseau, M. Bolzinger, N. Boher)

Article 1 : **FIXE** la nouvelle tarification des stages culturels selon les tableaux ci-dessous :

Ecole Municipale d'Arts Plastiques

STAGES 2015/2016	Format	Elèves des écoles municipales	Autres publics
☛ Sortie Musée adultes et enfants	Journée	21,22 €	Réservée aux élèves
☛ Stage week-end	2 jours	26,39 €	37,26 €
☛ Stage vacances scolaires (enfants)	5 jours	21,22 €	37,26 €

Ecole Municipale de Danse

STAGES 2015/2016	Elèves des écoles municipales	Autres publics
☛ Stage vacances scolaires (enfants)	21,22 €	37,26 €

Article 2 : DIT que les stages s'adressent aux enfants de 8 à 12 ans.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

7 - 20150094 Organisation commune de la Fête nationale du 14 juillet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 35 votants,

Article 1 : AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat, à intervenir avec la Commune de MAUREPAS en vue de l'organisation mutualisée de la Fête nationale du 14 juillet, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Culture

8 - 20150095 Tarifs de location des équipements culturels

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article UNIQUE : **FIXE** les tarifs de location des locaux situés au centre artistique municipal de la Ferme du Mousseau comme suit :

SALLE	DESCRIPTIF	TARIF
HEBERGEMENT	Cuisine + 13 couchages	110 €/jour
SALLE DE SPECTACLE	110 personnes assises 250 personnes debout	165 €/jour
ENTRACTE BAR	50 personnes debout	60 €/jour

Culture

9 - 20150096 Fonds de concours 2015 pour le fonctionnement de la Ferme du Mousseau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **ACCEPTE** le versement par la Communauté d'agglomération d'un fonds de concours d'un montant de 22 873 € (vingt deux mille huit cent soixante treize euros) en 2015 au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement afférentes à l'équipement culturel « La Ferme du Mousseau », selon les dispositions de la délibération n° 2015-410 du 27 avril 2015.

Article 2 : **DIT** que la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement culturel « La Ferme du Mousseau » est au moins égale au montant du fonds de concours versé par la Communauté d'Agglomération, soit un montant de 22 873 €.

Article 3 : **AUTORISE** le maire à signer avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines la convention de versement du fonds de concours 2015 jointe en annexe ainsi que toutes pièces y afférentes.

Article 4 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Enfance/Education

10 - 20150097 Règlement des Temps d'Activités Périscolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article unique : **ADOPTE** le règlement intérieur des temps d'activités périscolaires dont le texte est annexé à la présente délibération.

Enfance/Education

11 - 20150098 Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 30 Pour

Par 5 Contre (G. Kerguviel, P. Devarieux, M. Besseau, M. Bolzinger, N. Boher)

Article 1 : **DECIDE** d'appliquer à partir du 1^{er} septembre 2015, une augmentation des tarifs de 5,5% comme suit :

Tarifications de la restauration scolaire, en euros :

Catégorie de QF	Tranche	Restauration
1	0 à 170,59	0,51
2	170,60 à 272,80	1,58
3	272,80 à 401,38	2,54
4	401,39 à 550,56	3,08
5	550,57 à 693,97	3,45
6	693,98 à 986,90	3,89
7	>986,91	4,80
	Hors Commune	5,36
	Repas enseignants Travaillant à Elancourt	4,52
	Repas enfants gens du voyage	2,33
	Panier repas – enfants allergiques (PAI)	1,58

Tarififications des services périscolaires et extrascolaires, en euros :

Catégorie QF	Tranche	Centre de loisirs vacances	Centre de loisirs vacances avec PAI	Centre de loisirs Mercredi ½ journée	Centre de loisirs Mercredi ½ journée Avec PAI	Accueil matin	Accueil soir	Etude	Centres de Vacances et mini séjour à la journée
1	0 à 170,59	1,97	1,47	1,23	0,73	0,30	0,55	1,55	13,87
2	170,60 à 272,80	4,09	2,51	2,84	1,26	0,57	1,18	1,55	15,34
3	272,80 à 401,38	6,95	4,41	4,75	2,20	0,90	1,77	1,55	16,96
4	401,39 à 550,56	8,70	5,62	5,89	2,81	1,02	2,08	1,55	19,52
5	550,57 à 693,97	10,99	7,54	7,22	3,77	1,14	2,29	1,55	22,86
6	693,98 à 986,90	13,42	9,53	8,65	4,76	1,24	2,46	1,55	26,00
7	>986,91	16,93	12,13	10,97	6,07	1,64	3,27	1,55	30,15
	Hors Commune	19,54	19,54	12,45	7,09	1,96	3,96	1,55	33,23

Article 2 : DIT que les tarifs sont applicables dans le respect de la grille des quotients en vigueur.

Article 3 : DECIDE d'appliquer le quotient familial pour les enfants Maurepasiens scolarisés dans les écoles d'Elancourt, les enfants du personnel communal de la ville d'Elancourt, les enfants des enseignants exerçant dans les écoles Elancourtoises maternelles et élémentaires ainsi que les enfants scolarisés dans les C.L.I.S. de la Ville.

Article 4 : DIT qu'il sera appliqué une pénalité lorsque les familles viendront rechercher leur enfant aux activités périscolaires et extrascolaires après l'heure de fermeture. Cette pénalité de retard est de 4,00 euros par journée de retard.

Article 5 : DIT qu'il est maintenu un tarif hors commune pour les personnes n'habitant pas Elancourt.

Article 6 : DIT qu'à chaque renouvellement du quotient familial, les familles qui ne présenteraient pas les documents pour son calcul se verront appliquer par défaut le quotient familial de la tranche 7.

Article 7 : DIT qu'il ne sera pas procédé à un calcul rétroactif du quotient familial passé l'exercice budgétaire en cours.

Article 8 : DIT que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Enfance/Education

12 - 20150099 Projet éducatif de territoire (PEDT)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article unique : **AUTORISE** le Maire à procéder à la signature de la convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Finances

13 - 20150100 Admission en non valeur de titres de recettes

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'accepter l'admission en non valeur de l'ensemble des pièces détaillées sur la liste numéro 1704560233 du 29 avril 2015.

Article 2 : **DIT** que le montant total des pièces de cette admission en non valeur est de 13 506.73 (treize mille cinq cent six euros et soixante-treize centimes).

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Finances

14 - 20150101 Demande d'un fonds de concours exceptionnel d'un million d'euros, hors pacte financier, à la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines pour l'aménagement d'une école de musique dans l'ancien Centre Oecuménique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : DEMANDE à la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours exceptionnel hors pacte financier de 1 000 000 € (un million d'euros) pour l'aménagement de l'école de musique dans l'ancien Centre Œcuménique d'Elancourt.

Article 2 : DIT que le fonds de concours demandé ne pourra financer que 50% de l'ensemble des dépenses HT de l'opération estimée à 2 000 000 €, le financement de la commune devant être égal à celui du fonds de concours demandé.

Article 3 : DIT que l'opération concernée n'a pas d'autre subvention.

Article 2 : DIT que les crédits seront inscrits dans le budget de la Commune.

Personnel

15 - 20150102 Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. Boher)

Article 1 : DECIDE les créations des emplois à temps complet suivants :

- FILIERE TECHNIQUE
 - 1 Agent de Maitrise

- FILIERE ANIMATION
 - 1 Animateur Principal de 2^{ème} classe

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

16 - 20150103 Subvention au Club de Tennis de table d'Elancourt

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer au Club du Tennis de Table d'Elancourt une subvention de 1 700 euros (mille sept cents euros) pour l'organisation des ateliers sportifs lors des vacances d'été 2015.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

17 - 20150104 Tarification des stages sportifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : FIXE, à compter du 1^{er} septembre 2015, la tarification des stages sportifs, selon le tableau ci-dessous :

TARIFICATION POUR UNE SEMAINE DE STAGE PAR ENFANT		
	STAGE « Activités Multisports »	STAGE « Activités Spécifiques »
TARIF ELANCOURTOIS	33,10 €	65,20 €
TARIF HORS COMMUNE	50,00 €	75,00 €

Article 2 : DIT que 2 catégories d'activités sont proposées :

- ☛ «**Activités Multisports**» : activités physiques d'expression, sports collectifs, sports individuels, sports de raquettes, sports d'opposition...
- ☛ «**Activités Spécifiques**» : golf, poney, voile...

Article 3 : DIT que les stages s'adressent aux enfants de 6 à 12 ans.

Article 4 : DIT que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

18 - 20150105 Subvention exceptionnelle à l'Association CAP SPORTS ART AVENTURE AMITIE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros (cinq cents euros) à l'Association CAP SPORTS ART AVENTURE AMITIE pour son soutien à l'Ecole Municipale des Sports, afin de dispenser des activités sportives aux enfants et adolescents en situation de handicap.

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

19 - 20150106 Mise à disposition d'un local à l'AFC LES TEMPLIERS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article UNIQUE : **AUTORISE** le Maire à signer avec l'Association AMERICAN FOOTBALL CLUB LES TEMPLIERS la convention de mise à disposition, dont le texte est annexé à la présente délibération, d'un local situé dans la cour de l'école Willy Brandt, pour la période du 01 septembre 2015 au 01 juillet 2016 inclus, afin que les licenciés du club puissent suivre des séances de préparation physique et sportive.

Sports

20 - 20150107 Mise à disposition d'un local au VELO CLUB ELANCOURT SQY

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article UNIQUE : **AUTORISE** le Maire à signer avec l'association VELO CLUB ELANCOURT SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, la convention de mise à disposition, dont le texte est annexé à la présente délibération, d'un local situé ZA de la Petite Villedieu, pour la période du 01 septembre 2015 au 31 août 2016 inclus, pour le stockage, la maintenance et l'entretien du matériel.

Sports

21 - 20150108 Subvention exceptionnelle au BOXING CLUB DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros (mille euros) au BOXING CLUB DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES, dans le cadre de la préparation sportive spécifique d'un boxeur du club, ayant permis à ce dernier de remporter le titre de **Champion d'Europe des poids super moyens de boxe anglaise**.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Sports

22 - 20150109 Partenariat avec la Commune de Saint-Cyr-l'Ecole pour l'utilisation de son Centre Nautique par les Elancourtois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **APPROUVE** l'intervention d'un partenariat avec la Commune de Saint-Cyr-l'Ecole permettant d'ouvrir aux Elancourtois les tarifs Saint-Cyriens de son Centre nautique et **AUTORISE** le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : **PRECISE** qu'à l'issue des trois premiers mois du partenariat, la Commune décidera de poursuivre ou abandonner le dispositif selon un bilan portant sur le coût de ce dernier et la fréquentation élancourtoise constatée du Centre Nautique de Saint-Cyr-l'Ecole.

Article 3 : **PRECISE** enfin que ledit partenariat suppose que la Commune verse, sur facturation, à la Société VERT MARINE, titulaire d'un contrat de régie intéressée pour l'exploitation du Centre Nautique de Saint-Cyr-l'Ecole, le différentiel entre la facturation appliquée aux non Saint-Cyriens et les tarifs Saint-Cyriens dont pourront bénéficier les usagers Elancourtois.

Article 4 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Petite Enfance

23 - 20150110 Avenant n°1 à la Convention d'Objectifs et de Financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines en faveur des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1^{er} : **AUTORISE** le Maire à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines, l'avenant n°1, dont le texte est annexé à la présente délibération, à la Convention d'Objectifs et de Financement en faveur des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant pour chaque établissement susvisé.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

Petite Enfance

24 - 20150111 Convention d'objectifs et de financement relative au versement de la prestation de service unique par la mutualité sociale agricole

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1^{er} : **AUTORISE** le Maire à signer avec la Mutualité Sociale Agricole, la Convention d'Objectifs et de Financement relative au versement de la Prestation de Service Unique, dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la Commune.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.




Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt